

géniale : « Il faut à la Belgique des colonies. » Devenu roi, il fonde en 1876 l'*Association internationale* pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique. En 1878, il accueille Stanley, le découvreur du Congo, et le charge de retourner dans cette Afrique centrale pour y établir des postes de secours.

Les Belges et d'autres volontaires au service du roi secondent cet explorateur entreprenant et vont s'établir jusqu'aux Grands Lacs, avec un succès qui provoque la jalousie des Etats voisins. De là, des contestations qu'il fallut apaiser, en cédant au Portugal des territoires riverains du bas Congo, et à la France ceux de la rive droite du moyen Congo, d'abord, de l'Oubanghi ensuite.

Par contre, à la Conférence de Berlin, en 1885, quatorze puissances reconnaissent Léopold II seul professeur légitime du bassin restant du grand fleuve, que le roi souverain se hâte de constituer en *Etat indépendant*, par arrêté du 30 avril de la même année. C'est ce territoire, 80 fois étendu comme la Belgique et peuplé de 20 millions de Nègres, que Léopold II, après l'avoir habilement organisé, légua généreusement à son pays par son testament du 2 août 1889. — Il y eut à la réalisation immédiate de ce désir royal des obstacles de tous genres, des hésitations, des délais, pendant lesquels Léopold II continua son administration personnelle au profit de la chose publique. Enfin, pour parer à certains dangers venus du dehors et pour répondre au désir du pays, le roi et le gouvernement saisirent les Chambres belges, le 4 décembre 1907, d'un projet de traité par lequel Léopold II cédait à la Belgique la souveraineté des territoires composant l'Etat indépendant du Congo.

Nous n'avons pas à donner ici plus de détails sur les débats qui eurent lieu dans la presse et au parlement. Disons qu'après plusieurs mois de délibération, pendant lesquels l'opinion publique se familiarisa avec l'idée de l'annexion, la chambre des Représentants, dans sa séance mémorable du 20 août, vota l'annexion à la majorité de deux tiers des voix.

Le sénat, par une majorité plus considérable encore, et le pays tout entier ratifièrent le vote de la chambre. L'épiscopat prescrivit dans toutes les églises le chant du *Te Deum*, en actions de grâces, et remercia le roi d'avoir donné au peuple